INFORMATIONS GENERALES

1 - HORAIRES :

- ✓ **Cours** - de **8 H 10** à **12 H 05** et de **13 H 30** à **17 H 25** du **Lundi** au **Vendredi**. Créneau de cours possible de **12 H 35** à **13 H 30.** En Collège, pas de cours le mercredi après-midi.
  L'emploi du temps de la classe de votre enfant sera consultable sur Pronote dès le lendemain de la rentrée. **Toute modification sera visible sur PRONOTE.**
- ✓ **Secrétariat** - ouverture pendant le temps scolaire du **lundi** au **vendredi** de **7 H 45** à **12 H 20** et de **13 H 20** à **18 H 00** et pendant les vacances scolaires de **8 H 30** à **12 H 00** et de **13 H 30** à **17 H 00.** Fermeture du 13 juillet au soir au 8 août 2023 au matin et à Noël.
- ✓ **Appels téléphoniques : de 7 H 45 à 9 H 30** - le standard automatique vous invite à composer le **1** pour être mis en communication avec la vie scolaire du Collège**,** le **2** pour le Lycée Professionnel, le **3** pour le Lycée d'Enseignement Général et Technologique et l'Enseignement Supérieur. Si vous avez besoin de joindre l'administration générale, faites le **4**.
- ✓ **Réception** - le Directeur reçoit tous les jours ouvrés, prendre rendez-vous auprès du **secrétariat de direction**.
  En cas de besoin, les responsables, les enseignants, peuvent vous recevoir. Prenez rendez-vous de préférence par l'intermédiaire de votre enfant.

2 - LIVRES :

Les manuels scolaires sont mis à disposition des élèves pour l'année scolaire. En cas de perte ou de détérioration, une facturation complémentaire sera émise.

3 - SUIVI SCOLAIRE :

Trois fois dans l'année, un bulletin, avec les appréciations des professeurs et les conclusions des conseils de classes et de professeurs, vous est expédié ou remis lors d'une rencontre parents-professeurs.
Ces bulletins (téléchargeables sur PRONOTE) sont à conserver par les parents. Il ne sera délivré aucun duplicata.
Nous travaillons avec le logiciel de suivi scolaire : PRONOTE. Nous vous informerons dès la rentrée des modalités pour la consultation des informations.

4 - CARTE D'IDENTITE SCOLAIRE :

Chaque nouvel élève recevra une **carte d'identité scolaire**. Il devra toujours l'avoir sur lui dans l'établissement. Son renouvellement, en cas de perte ou de détérioration, coûtera **10 Euros**.

5 - CERTIFICATS DE SCOLARITE :

Après le 15 septembre, **le certificat de scolarité sera téléchargeable sur Pronote pour l'année en cours**.

6 - ASSURANCES :

1 - Responsabilité civile :
La responsabilité civile de l'élève est couverte par l'assurance "Responsabilité civile chef de famille" que vous devez avoir souscrite par ailleurs (voir ci-dessous paragraphe particularité **2b**).

2 - Assurances scolaire-trajet et extra-scolaire souscrites auprès du service des Assurances "FEC"
a) Ces assurances sont souscrites par l'Etablissement dans un contrat groupe **pour tous les élèves** et le montant des cotisations entre dans la "participation des familles". **Vous n'avez donc rien à régler à la rentrée**. Elles couvrent la durée d'une année scolaire, de septembre à septembre, incluant les vacances.
b) **Particularité pour les stages** : l'assurance scolaire ne couvre la responsabilité civile de l'élève que pour les **dommages aux biens du maître de stage** pendant les séquences éducatives et stages **prévus par convention avec l'établissement scolaire.** En cas de sinistre, elle prévoit une franchise de 77 € à la charge de la famille.

3 - Sécurité Sociale
Elle couvre les risques accidents du travail :
* pour les élèves du Collège en cours de technologie et laboratoire.
* pour les élèves du L.E.G.T., du L.P. et les classes de SEGPA à partir de la 4ème lors de toutes activités scolaires y compris durant le trajet domicile-entreprise pendant un stage autorisé dans le cadre de leur scolarité.

7 - INTERNAT :

L'inscription à l'internat engage l'élève et sa famille pour **toute l'année scolaire** avec une prise en charge du lundi matin au vendredi après-midi. Pour des raisons de transport, les internes peuvent être accueillis dès le dimanche soir (cf. fiche financière) de 19h30 à 21h00 : **plage d'accueil imposée** par la fermeture automatique de nos portails. Chaque interne fournit draps, couette et taie de traversin pour un lit de 190x90cm. Le tarif de l'internat comprend tous les repas, l'hébergement et les études surveillées. Le règlement de l'internat sera remis en 2 exemplaires à chaque interne le jour de sa rentrée (cf. calendrier sur la dernière page). Un exemplaire devra être signé et retourné par vos soins. Le nombre d'inscriptions à l'internat est plus important que notre capacité d'accueil à St Jo. De ce fait, certains internes seront accueillis à l'internat du Lycée Notre Dame de La Paix, en face de notre établissement.

8 - ABSENCES :

Toute absence n'ayant pas été justifiée préalablement doit être signalée **avant 10h00** à la Vie Scolaire aux coordonnées précisées sur la page suivante. Un courrier électronique des responsables légaux est considéré comme un justificatif officiel pour clôturer l'absence.